

MÉTADONNÉES

Territoire de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent au Québec

Description

Cette thématique représente la limite du territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Elle a été générée à partir de regroupement de bassins versants à l'échelle cartographique 1 : 20 000.

Pour plus d'information : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/grandslacs/2005/index.htm

Référence à citer

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2011. Territoire de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent au Québec, Québec, Direction générale des politiques de l'eau.

Données

<u>Source</u> : Direction générale des politiques de l'eau, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Projection cartographique: Lambert conique conforme du Québec

Système de référence géodésique : NAD83 (North American Datum de 1983)

Structure des données : Vectorielle

Géométrie : Polygone

Étendue géographique : Québec Méridional

Fréquence de mise à jour

Aucune. Cette donnée fait partie intégrante de la Loi sur la qualité de l'environnement et ses contours sont fixes depuis 2011.

Échelles d'affichage

La thématique est visible à toutes les échelles.

Mise en garde

Cette donnée n'a aucune valeur légale. La version officielle du territoire de l'Entente est celle décrite à l'annexe 0.A de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Les cartes sont disponibles sur le site du MELCC.



Informations descriptives

- Description: Territoire de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent au Québec
- Mise en garde : Cette donnée n'a aucune valeur légale. La version officielle du territoire de l'Entente est celle décrite à l'annexe 0.A de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Les cartes sont disponibles.
- Loi sur la qualité de l'environnement : Redirection vers LQE, article 31.88
- Annexe 0.A (article 31.89): Redirection vers l'annexe 0.A de l'article 31.89 dans la LQE
- Liste des municipalités locales et des MRC: Redirection vers la liste des municipalités locales et des municipalités régionales de comté visées par certaines exceptions à l'interdiction de transfert hors du bassin du fleuve Saint-Laurent des eaux qui y sont prélevées
- Site Web : Site web de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
- Superficie (Km²) : Superficie en kilomètres carrés de la partie québécoise du bassin du fleuve Saint-Laurent comprise dans l'Entente
- Date de mise à jour

Toute demande pour obtenir des renseignements relatifs à ces données doit être adressée directement à Françoise Auger (françoise.auger@environnement.gouv.qc.ca).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Direction générale des politiques de l'eau